



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



REUNION DE LA CLE DU SAGE MIDOUZE

Compte rendu de la réunion du 22 février 2021

Horaire et lieu : 14 heures en visioconférence

Pièces jointes annexées :

Liste des documents transmis avant la séance de CLE
Avis de la CLE sur le réservoir de Saint-Jean
Feuille d'émergence
Diaporama de présentation

Liste de présence : cf. liste d'émergence en pièce jointe

ORDRE DU JOUR :

- I. Élections de la vice-présidence et du Bureau (collège 1)
- II. Bilan de l'animation 2020 du SAGE
- III. Validation de la révision du périmètre du SAGE
- IV. Validation du lancement de la démarche PTGE Douze
- V. Avis de la CLE sur les travaux sur l'exutoire de crues du RSE de Saint-Jean
- VI. Stratégie de révision du SAGE, planning 2021

I. Élections de la vice-présidence et du Bureau (collège 1)

Cf. diaporama de présentation (pages 2 à 4)

La CLE Midouze comprend 50 membres, et le collège des collectivités est composé de 26 membres. Pour ce vote intégralement dédié au collège des collectivités, il est constaté les présents ou représentés suivants :

Collège 1	
Présents	14
Représentés (pouvoirs)	2
Total collège 1	16

Les votes sont réalisés à main levée en plénière, avec l'approbation de l'ensemble du collège 1.

Élection de la vice-présidence :

Les deux sièges de vice-présidents doivent être renouvelés suite aux élections municipales de 2020. Deux candidatures ont été proposées avant la séance et aucune autre candidature n'est exprimée en séance.

- ➔ Le vote est d'abord réalisé pour la candidature de Michel CHANUT, représentant du Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze.
OPPOSITION : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix
VALIDATION : 16 voix
- ➔ Le vote est ensuite mené pour la candidature d'Antoine LEQUERTIER, représentant du Syndicat mixte de développement des Landes d'Armagnac.
OPPOSITION : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix
VALIDATION : 16 voix

Les deux vice-présidents, Michel CHANUT et Antoine LEQUERTIER sont élus à l'unanimité.

Élection des membres du Bureau :

Suite aux élections de 2020, deux postes sont à pourvoir au Bureau. Deux personnes se sont portées candidates pour intégrer le Bureau :

- Mme Isabelle TINTANÉ, représentant la communauté de communes du Grand Armagnac,
- M. Bernard KRZYNSKI, représentant de Mont de Marsan Agglomération.

Aucune autre candidature n'est formulée en séance.

- ➔ Le vote est d'abord réalisé pour la candidature d'Isabelle TINTANÉ :
OPPOSITION : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix
VALIDATION : 16 voix
- ➔ Le vote est ensuite mené pour la candidature de Bernard KRZYNSKI :
OPPOSITION : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix
VALIDATION : 16 voix



Les deux membres du Bureau, Isabelle TINTANÉ et Bernard KRUYNSKI sont élus à l'unanimité.

Le Président de la CLE accueille chaleureusement le renouvellement du Bureau et l'arrivée des quatre nouveaux membres, en rappelant les missions du Bureau. Les nouveaux membres ajoutent quelques mots en remerciant le collège 1 de la confiance accordée et qu'ils poursuivront le travail qui est mené par l'ensemble des acteurs, pour faire évoluer le territoire.

II. Bilan de l'animation 2020 du SAGE

Cf. diaporama de présentation (pages 5 à 17)

Mme Astrid Bats présente le bilan d'activité de l'année 2020 et les dossiers ou actions principaux qui ont été réalisés, dont notamment (cf. détails dans le diaporama) :

- La validation du PTGE Midour par la CLE en mars 2020,
- La finalisation de l'étude qualité Douze,
- La proposition d'un projet commun à l'ADASEA32, le SMD, le SMBVM et l'IA auprès de l'Entente pour l'eau dans le cadre d'un appel à projets pour la restauration des zones humides de têtes de bassins versants,
- La tenue d'un évènement sur la qualité de l'eau,
- Les principaux dossiers de déclaration et avis émis par la CLE, dont celui sur le programme Re-Resources de l'AAC de Pujo-le-Plan/Saint-Gein,
- Les principaux éléments de fonctionnement des instances du SAGE : modification de la CLE, réunions d'instances, etc.
- Les perspectives 2021.

Le bilan d'activité complet est disponible au téléchargement par le lien suivant :

file:///C:/Users/BATSA-1.IAD/AppData/Local/Temp/SAGE_Midouze_Bilan_Activite_2020.pdf

➔ Le vote de la CLE concernant la validation du bilan d'activité 2020 est réalisé en plénière, avec l'approbation de l'ensemble de la CLE.

OPPOSITION : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

VALIDATION : 30 voix

Le bilan 2020 de l'animation du SAGE Midouze est validé à l'unanimité.

III. Validation de la révision du périmètre du SAGE

Cf. diaporama de présentation (pages 18 à 21)

Mme Astrid BATS rappelle que le périmètre actuel avait été validé par arrêté interpréfectoral en 2004, puis révisé en 2012 avec l'ajout de trois communes.

En vue de la révision du SAGE, des modifications sont encore à apporter puisque certaines communes en partie concernées par le SAGE Midouze ne sont pas inscrites dans l'arrêté. L'enjeu est réel d'intégrer ces communes car ce sont des secteurs en têtes de bassins versants, en amont du chevelu hydrographique du bassin de la Midouze et pour la partie gersoise des communes qui concernent les sources du Midour et de la Douze.

Cette révision du périmètre du SAGE concerne 21 communes : 11 côté Landes et 10 côté Gers.



Synthèse des discussions :

M. Patrick PONGE (SEPANSO) se questionne sur les contraintes que pourrait induire pour ces 21 communes l'intégration dans le SAGE Midouze, notamment pour les documents d'urbanisme.

Mme Astrid BATS ajoute que pour les documents d'urbanisme tels que les PLUi ou SCOT, les communes concernées par l'extension du périmètre sont comprises dans les territoires communautaires déjà sensibilisés aux démarches liées au SAGE. De plus la révision du périmètre intègrera des communes qui sont concernées par des actions structurantes du PTGE Midour.

Mme Marie BAREILLE (Institution Adour - responsable service Gestion Intégrée) complète en indiquant que la révision du périmètre va permettre d'avoir une cohérence hydrographique des limites du SAGE et permettra à la CLE d'être associée à l'ensemble des projets concernant le bassin versant de la Midouze. Ces questions de limites de bassins se posent également sur d'autres SAGE, ce n'est pas une exception.

M. Michel CHANUT (syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze) ajoute que pour la partie gersoise, les communes visées par l'extension du périmètre du SAGE sont des communes du territoire du syndicat et sont parties prenantes des démarches menées par le syndicat.

M. Paul CARRERE (Président de la CLE) conclue en disant que cette démarche est essentiellement un ajustement du périmètre qui se fait au fil de l'évolution du SAGE, et qu'il n'y aura pas de difficultés majeures sur l'ensemble du territoire de la Midouze à l'intégration des communes concernées par l'extension.

- ➔ Le vote de la CLE concernant le principe de révision du périmètre du SAGE Midouze est réalisé en plénière, avec l'approbation de l'ensemble de la CLE.
- OPPOSITION : 0 voix
- ABSTENTION : 0 voix
- VALIDATION : 30 voix

Le principe d'engagement de la révision du périmètre du SAGE est validé à l'unanimité. Cette procédure se déroulera dès cette année 2021, en parallèle de la révision du SAGE.

IV. Validation lancement démarche PTGE Douze

Cf. diaporama de présentation (pages 22 à 27)

Mme Claire GRANGEAT (Institution Adour - chargée de mission PTGE Midour et Douze) présente la proposition de périmètre pour travailler à l'élaboration du PTGE Douze. Elle rappelle que dans le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 seul le périmètre élémentaire de la Douze aval est identifié comme étant en déséquilibre. Or, en réalité, le périmètre de la Douze amont connaît des restrictions régulières de l'ensemble des usages de la ressource en eau.

Le périmètre proposé pour un PTGE Douze, comprenant les périmètres élémentaires Douze amont et Douze aval, est donc en adéquation avec une cohérence hydrographique sur l'ensemble du sous-bassin de la Douze, à savoir 1 124 km². La partie landaise (847 km²) est à dominante forestière et la partie gersoise (377 km²) est plus agricole (polyculture et élevage).



En termes de portage, suite à la délibération prise par la CLE en 2015, l'Institution Adour porterait l'animation du PTGE Douze et la CLE du SAGE Midouze serait l'instance qui garantirait la cohérence de la démarche et serait mobilisée aux étapes clés du PTGE.

Le même schéma d'organisation qui avait été mené sur le PTGE Midour serait donc suivi pour le PTGE Douze. Un comité de pilotage serait donc constitué, accompagné d'un comité technique et d'ateliers de concertation pour mener la démarche en mobilisant l'ensemble des acteurs du sous-bassin de la Douze.

Le calendrier est présenté avec une temporalité d'élaboration sur quatre ans, avec l'élaboration du programme d'actions en 2024.

Synthèse des discussions :

M. Paul CARRERE rappelle qu'il avait été convenu que la réflexion se porterait sur la Douze lorsque le PTGE Midour serait mis en œuvre ; les acteurs sont au rendez-vous aujourd'hui. Il compte donc sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs (élus, usagers et services de l'État) autour de cette démarche.

M. Thibault RENAUDIN (communauté de communes Armagnac Adour) félicite le travail mené sur cette feuille de route et souhaite savoir sur quelle temporalité les actions de ce projet vont être mises en œuvre.

M. Paul CARRERE évoque l'exemple du PTGE Midour, avec des actions pouvant être mises en place rapidement (1 à 2 ans) et d'autres qui se mettront en place sur le long terme, 10 à 15 ans, et même au-delà.

Mme Marie BAREILLE complète en différenciant les actions structurantes, qui font l'objet de travaux avec des calendriers bien précis, des autres volets en lien avec l'adaptation des pratiques, les économies d'eau qui nécessitent un travail d'animation et d'accompagnement plus important et sur du plus long terme.

M. Matthieu PLOUVIER (chambre d'agriculture du Gers) espère que le travail qui sera mené en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire ne sera pas remis en cause une fois validé.

M. Patrick PONGE ajoute qu'il souhaite que les acteurs qui seront mobilisés pour travailler sur ce projet soit des acteurs du territoire de la Douze, avec une représentation de l'ensemble des usages de ce territoire.

M. Paul CARRERE affirme qu'il sera attaché à ce que l'ensemble des acteurs du territoire soit présent dans la concertation du projet de la Douze, afin que chacun puisse émettre son avis et qu'un consensus soit pris par et pour les différents acteurs et usagers du territoire.

➔ Le vote de la CLE sur les grands principes d'engagement du PTGE Douze est réalisé en plénière, avec l'approbation de l'ensemble de la CLE.

OPPOSITION : 0 voix

ABSTENTION : 2 voix

VALIDATION : 28 voix

Mme Sylviane LAPORTE, Présidente de Midouze Nature, s'abstient ; elle juge qu'il est difficile à l'heure actuelle de concilier tous les usages liés à l'eau. Les événements d'inondation des derniers mois mettent en évidence, de son point de vue, des dysfonctionnements et difficultés dans la conciliation des activités et usages et, dans la préservation des milieux.



M. Ludovic MONFORT, représentant le GDSAA (groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine) s'abstient car il considère qu'il n'a pas mandat des pisciculteurs du territoire, n'ayant pas discuté en amont de ce vote avec l'ensemble des pisciculteurs. M. MONFORT assure que le GDSAA travaillera sur la démarche en partenariat avec les acteurs du projet.

Le lancement de la démarche du PTGE Douze est validé par la CLE.

V. Avis sur les travaux sur l'exutoire de crues du RSE de Saint-Jean

Cf. diaporama de présentation (pages 28 à 39) et proposition d'avis avant la séance

La CLE a été sollicitée le 12 janvier 2021 afin d'émettre un avis sur les travaux de mise en conformité de l'exutoire de crues du réservoir de soutien d'étiage de Saint-Jean (32).

Le projet est porté par l'Institution Adour et Stéphane SIMON, responsable du service Ressources, présente le dossier.

Synthèse des discussions :

M. Olivier ROSES (Les Amis de la Terre du Gers) demande au porteur du projet si une rivière de contournement a été prévue pour limiter les impacts en termes de continuité écologique du réservoir qui est en barrage sur le cours d'eau.

M. Stéphane SIMON rappelle qu'à l'origine de la création du réservoir le dispositif de contournement du barrage n'avait pas été envisagé par rapport à la vocation première du barrage qui est le soutien d'étiage. À ce jour, l'objet du dossier soumis à autorisation ne concerne pas ce sujet de la continuité écologique ; pour des questions de sécurité l'Institution Adour est dans l'obligation de remettre en l'état l'exutoire de crues en concordance avec les éléments qui ont été présentés.

Mme Sylviane LAPORTE veut savoir si conformément à la directive européenne sur les poissons migrateurs, les mesures ont été prises afin que les espèces piscicoles puissent remonter en amont du barrage, en tête de bassin.

M. Stéphane SIMON indique que ce type de travaux n'est pas prévu dans la mise en conformité de l'exutoire de crues du réservoir car les équipements d'ouvrages en barrage pour maintenir la continuité écologique sont imposés sur les cours d'eau classés en liste 2 et la Douze est classée en liste 1. De plus, dans le cours d'eau de la Douze, aucune espèce piscicole patrimoniale ou migratrice n'est présente, qui induirait un intérêt majeur à restaurer la continuité écologique.

M. Olivier ROSES propose, en complément de la proposition d'avis émise avant la séance, d'intégrer une recommandation pour prévenir les événements de pollutions lors du chantier, notamment la dispersion possible d'huiles depuis les engins de chantier.

Mme Marie BAREILLE précise que ce type de dispositions est classiquement repris dans les dossiers instruits par les services de l'État et dans les cahiers des charges pour la réalisation de travaux en cours d'eau, mais que cela peut tout de même faire l'objet d'une recommandation si la CLE le souhaite.

M. Christian DUCOS, qui siège et préside par ailleurs en CLE du SAGE Adour amont, s'interroge sur la nécessité de maintenir en réserves les éléments relatifs aux espèces patrimoniales et aux espèces invasives, dans la proposition d'avis.



Mme Marie BAREILLE précise qu'effectivement, si la réserve sur les espèces invasives peut effectivement être rattachée à la disposition XX du SAGE Midouze, celle sur les espèces patrimoniales ne fait écho à aucune disposition du SAGE ; aussi, il serait pertinent de la formuler en tant que recommandation. Elle rappelle d'ailleurs que ce point avait été traité ainsi (recommandation) dans un avis émis par la CLE en 2020 sur ce même sujet des espèces patrimoniales, pour des travaux sur l'étang du Moura à Avéron-Bergelle.

Enfin, la recommandation sur les suivis sur la qualité physico-chimique est discutée ; après présentation par le porteur de projet, il est convenu que les travaux objets du dossier d'autorisation n'auront pas d'influence sur la qualité de l'eau restituée au cours d'eau en phase d'exploitation du RSE. Par ailleurs, le porteur de projet a précisé que des suivis de qualité pour évaluer l'impact des RSE sur la qualité des cours d'eau à l'aval sont menés de manière globale sur les RSE gérés par l'Institution Adour ; des campagnes ont eu lieu sur le RSE de Saint-Jean, entre autres, et pourront faire l'objet de présentation en CLE. De ce fait, il est proposé de retirer cette recommandation de l'avis.

→ AVIS DE LA CLE SUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'EXUTOIRE DE CRUES DU RÉSERVOIR DE SOUTIEN D'ÉTIAGE (RSE) DE SAINT-JEAN

Après discussions de la CLE et échanges avec le porteur de projet, il est proposé à la CLE de voter un avis de compatibilité sur le dossier, assorti de la réserve et des recommandations suivantes :

- RÉSERVE : de par la possible présence de plantes exotiques envahissantes, telle que la jussie et pour répondre à la mesure F2P3 - Lutter contre la dispersion des espèces envahissantes, il est indispensable que le porteur du projet prenne les mesures nécessaires pour limiter la dissémination de l'espèce invasive ;
 - RECOMMANDATION : la CLE recommande de s'assurer de l'absence d'espèces patrimoniales sur la zone de travaux et le cas échéant, de prendre les mesures utiles pendant la phase travaux pour réduire autant que possible le dérangement sur ces espèces ;
 - RECOMMANDATION : la CLE recommande au porteur de projet de prendre les mesures nécessaires en cas de pollution accidentelle par la dispersion d'huile des engins, en inscrivant des prescriptions en ce sens dans le marché des travaux.
- Le vote de la CLE pour l'avis pour l'autorisation complémentaire concernant le RSE de Saint-Jean est réalisé en plénière, avec l'approbation de l'ensemble de la CLE.
 OPPOSITION : 0 voix
 ABSTENTION : 0 voix
 VALIDATION : 29 voix

L'avis sur l'autorisation complémentaire concernant les travaux de mise en conformité de l'exutoire de crues sur le RSE de Saint-Jean est validé à l'unanimité par la CLE.

Cf. avis réajusté en annexe 2



VI. Stratégie de révision du SAGE, planning 2021

Cf. diaporama de présentation (pages 40 à 47)

Mme Astrid BATS présente les différentes étapes qui constituent la révision d'un SAGE et explique que trois niveaux de révision peuvent être envisagés. Il est proposé pour la révision du SAGE Midouze une révision intermédiaire prévue sur cinq années (temps prévisionnel estimé), en allant au-delà de la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic.

La CLE pourra ainsi s'emparer de sujets spécifiques dans le cadre de la révision du SAGE, et d'ajuster certaines règles du SAGE pour être en adéquation avec les actions du PTGE Midour.

De plus, cette proposition de calendrier coïncide avec le planning présenté pour le PTGE Douze qui devrait être validé en 2024 et dont les objectifs pourront être pris en compte dans les nouveaux documents du SAGE.

Un focus est fait sur la concertation préalable du public par Mme Aurore BASCOUERT de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. La concertation préalable est une nouvelle étape obligatoire, introduite par la réglementation afin d'améliorer la connaissance et l'information du public sur les programmes qui sont soumis à évaluation environnementale. Cette procédure se réalisera lors de l'étape de définition de la stratégie du SAGE, préalablement à la rédaction des documents finaux (PAGD et règlement). Les modalités de réalisation de la concertation préalable seront discutées par la CLE le moment opportun.

Mme Astrid BATS annonce que le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 va entrer en phase de consultation (mars à juillet 2021) et que la CLE du SAGE Midouze sera sollicité pour émettre un avis. Jean-Jacques CHEVALIER (AEAG) fera la présentation des projets de SDAGE et PDM (programme de mesures) lors de la prochaine CLE.

M. Paul CARRERE clôture la réunion de la CLE en annonçant la date de la prochaine réunion qui se tiendra le jeudi 29 avril 2021 (10h00 - 12h00), en présentiel ou en visioconférence en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. Il remercie l'ensemble des participants et lève la séance.



Annexe 1 : Documents transmis avant la séance de CLE du 22 février 2021

Bilan d'activité de l'animation 2020 du SAGE Midouze

Proposition d'avis sur les travaux de mise en conformité de l'exutoire de crues du réservoir de Saint-Jean

Dossier déposé par l'Institution Adour portant sur les travaux de mise en conformité de l'exutoire de crues



Annexe 2 : Avis de la CLE Midouze sur les travaux de mise en conformité de l'exutoire de crues du réservoir de soutien d'étiage de Saint-Jean

AVIS RELATIF À LA DEMANDE D'AUTORISATION COMPLÉMENTAIRE, POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DU DÉVERSOIR DE CRUES BARRAGE DE SAINT-JEAN (32)

La CLE Midouze a été sollicitée le 12 janvier 2021 par le Préfet du Gers pour émettre un avis sur le dossier de demande d'autorisation complémentaire pour la mise en conformité de l'exutoire de crues, sur le réservoir de soutien d'étiage de Saint-Jean présent sur les communes de Peyrusse-Grande, Peyrusse-Vieille, Saint-Pierre-d'Aubézies et Lupiac, dans le département du Gers.

Le dossier est déposé par l'Institution Adour qui a mandaté la CACG (Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne) pour le constituer.

Le réservoir de Saint-Jean, mis en service en 1988/1989, est l'une des sept retenues du bassin-versant de la Midouze, voué à la réalimentation de de la Douze en période d'étiage, avec une capacité de 2,5 Mm3.

La CLE constate bien que les travaux sur le réservoir de Saint-Jean ne concernent que la mise en conformité au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques et, que les travaux ne modifieront pas le fonctionnement actuel du réservoir et l'impact éventuel sur les milieux aquatiques et la qualité de l'eau.

La CLE est bien consciente que l'Institution Adour, propriétaire du réservoir, œuvre dans la gestion intégrée de la ressource en eau autant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, sur l'ensemble du bassin de l'Adour. Outre la gestion des réservoirs de soutien d'étiage, l'EPTB intervient également dans l'animation de démarches concertées de la ressource en eau, tel que le projet de territoire pour la gestion de l'eau du sous-bassin du Midour.

Sur la base des éléments présentés dans le dossier et des échanges en séance avec le porteur de projet, la CLE Midouze émet un avis de compatibilité sur le dossier, assorti de la réserve et des recommandations suivantes :

- **RÉSERVE** : de par la possible présence de plantes exotiques envahissantes, telle que la jussie et pour répondre à la mesure F2P3 - Lutter contre la dispersion des espèces envahissantes, il est indispensable que le porteur du projet prenne les mesures nécessaires pour limiter la dissémination de l'espèce invasive ;
- **RECOMMANDATION** : la CLE recommande de s'assurer de l'absence d'espèces patrimoniales sur la zone de travaux et le cas échéant, de prendre les mesures utiles pendant la phase travaux pour réduire autant que possible le dérangement sur ces espèces ;
- **RECOMMANDATION** : la CLE recommande au porteur de projet de prendre les mesures nécessaires en cas de pollution accidentelle par la dispersion d'huile des engins, en inscrivant des prescriptions en ce sens dans le marché des travaux.



Annexe 3 : Feuille de présence de la séance de la CLE du 22 février 2021

Collège	Structure	NOM Prénom	Statut	Si excusé, donne pouvoir à	Accompagnant
Elus	Région Nouvelle-Aquitaine	BEYRIS Maryline	Absent(e)		
Elus	Région Occitanie	GUARDIA-MAZZOLENI Ronny	Absent(e)		
Elus	Département des Landes	DEGOS Dominique	Excusé(e) avec mandat	CARRERE Paul	MENGIN Nicolas
Elus	Département du Gers	CASTET Gérard	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes des Bastides et Vallons du Gers	BERTIN Alain	Excusé(e) sans mandat		
Elus	Communauté de communes du Pays Morcenais	REMY Jean-Pierre	Présent(e)		
Elus	PETR Pays du Val d'Adour	RE Frédéric	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes du Pays Tarusate	BROQUÈRES Jean-François	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes Cœur Haute Lande	LANUSSE Denis	Présent(e)		
Elus	Communauté de communes des Landes d'Armagnac	HUBERT François	Présent(e)		
Elus	Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération	KRUZYNSKI Bernard	Présent(e)		
Elus	Communauté de communes du Pays de Villeneuve	CABE Bruno	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes Artagnan en Fezensac	PACHE Robert	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne	FANTON Patrick	Absent(e)		
Elus	Communauté de communes Armagnac Adour	RENAUDIN Thibault	Présent(e)		
Elus	Communauté de communes du Bas Armagnac	CAZERES Pierre	Excusé(e) avec mandat	CHANUT Michel	
Elus	Communauté de communes du Grand Armagnac	TINTANÉ Isabelle	Présent(e)		

Collège	Structure	NOM Prénom	Statut	Si excusé, donne pouvoir à	Accompagnant
Elus	Syndicat mixte de Gestion des Milieux Naturels	DEHAIBE Réjane	Présent(e)		
Elus	Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du BV du Ludon et du Gaube	CAZALIS Jean-François	Absent(e)		
Elus	Syndicat mixte du bassin versant de la Midouze	DUCOS Christian	Présent(e)		
Elus	Syndicat du Midou et de la Douze	ZACHELLO Bernard	Présent(e)		LARSEN Vincent
Elus	Syndicat mixte de Développement des Landes d'Armagnac	LEQUERTIER Antoine	Présent(e)		
Elus	Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze	CHANUT Michel	Présent(e)		
Elus	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	MESPLES Olga	Présent(e)		
Elus	EPTB - Institution Adour (Président de la CLE)	CARRERE Paul	Présent(e)		BAREILLE Marie / SIMON Stéphane
Elus	EPTB - Institution Adour	TERRAIN Christophe	Présent(e)		GRANGEAT Claire / BATS Astrid



Collège	Structure	NOM Prénom	Statut	Si excusé, donne pouvoir à	Accompagnant
Usagers	Chambre d'Agriculture des Landes	CAPES Jean-Luc	Excusé(e) sans mandat		
Usagers	Chambre d'Agriculture du Gers	PLOUVIER Matthieu	Présent(e)		BAQUÉ Thierry
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes		Absent(e)		
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers	MONTAUT Alain	Présent(e)		
Usagers	SEPANSO	PONGE Patrick	Présent(e)		
Usagers	Midouze Nature	LAPORTE Sylviane	Présent(e)		LEMOINE Suzy
Usagers	ADASEA du Gers	GIRARD Hugo	Présent(e)		
Usagers	UFC Que Choisir des Landes		Absent(e)		
Usagers	Fédération des chasseurs des Landes		Absent(e)		
Usagers	Les Amis de la Terre du Gers	ROSES Olivier	Présent(e)		
Usagers	Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	RENARD Vincent	Présent(e)		
Usagers	Fédération du Gers pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		Absent(e)		
Usagers	Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine	DELEBECQUE Luc-Olivier	Présent(e)		
Usagers	Groupeement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine	MONTFORT Ludovic	Présent(e)		
Usagers	Organisme Unique de Gestion des eaux d'irrigation IRRIG'ADOUR	SENEGAS Alban	Présent(e)		

Collège	Structure	NOM Prénom	Statut	Si excusé, donne pouvoir à
Etat	Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne		Absent(e)	
Etat	Préfet des Landes	FÉVRIER Patricia	Présent(e)	
Etat	Préfet du Gers	JUVANON Natacha	Présent(e)	
Etat	Agence de l'Eau Adour-Garonne	CHEVALIER Jean-Jacques	Présent(e)	
Etat	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine	BASCOUERT Aurore	Présent(e)	
Etat	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie		Absent(e)	
Etat	Office Français pour la Biodiversité		Absent(e)	
Etat	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes		Absent(e)	
Etat	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers		Absent(e)	



Annexe 4 : Diaporama de séance du 22 février 2021





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

CLE DU SAGE MIDOUZE

22 février 2021 - visio-conférence

Horaire prévu	ORDRE DU JOUR	
14h00	▪ Élections vice-présidence et Bureau (collège 1)	
14h15	▪ Bilan animation 2020 du SAGE	
14h45	▪ Validation révision périmètre du SAGE	
15h00	▪ Validation lancement démarche PTGE Douze	
15h15	▪ Avis travaux exutoire de crues barrage de Saint-Jean	
15h45	▪ Stratégie de révision du SAGE, planning 2021	
16h00	▪ Clôture	

www.institution-adour.fr

Test de l'application Starleaf

Les votes se feront par l'outil « lever la main »

En haut de l'écran :

 2
Participants


Inviter des participants

 1
Chat


Disposition


Audio


Plus

Cliquez pour avoir accès à la liste des participants à la réunion.

En cas de problème ou à la demande de l'animateur, utilisez l'espace de discussion

En cas de problème de son (micro trop fort ou pas assez), c'est ici !

Vous avez accès à plus d'options, dont « lever la main » pour prendre la parole ou voter

Lorsque vous cliquez sur lever la main, l'organisateur reçoit une notification. Il vous donnera alors la parole. Vérifiez alors que votre micro est activé. Pour baisser la main, cliquez de nouveau sur le symbole.



Élections

Vice-présidence, Bureau

Collège 1



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

2

Élections Bureau – collège 1

PRÉSIDENT

Paul CARRÈRE (Institution Adour)

VICE-PRÉSIDENTS

Rôle :

- *préside les séances de la CLE, en cas d'empêchement du Président*
- *assure le suivi des dossiers et convoque la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau Président et de la composition du bureau, en cas de démission du Président ou cessation de son appartenance à la CLE*

GERS : 1 candidature

Michel CHANUT (Syndicat Mixte des Bassins Versant du Midour et de la Douze)

LANDES : 1 candidature

Antoine LEQUERTIER (Syndicat mixte de développement des Landes d'Armagnac)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

3



Élections Bureau – collège 1

BUREAU

6 ÉLUS : PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENT, 3 ÉLUS

Paul CARRÈRE (Institution Adour) - Président
 Michel CHANUT (SMBV Midour-Douze) - Vice-Président (32)
 Antoine LEQUERTIER (SMD Landes d'Armagnac) - Vice-Président (40)
 Pierre CAZÈRE (CdC Bas Armagnac) - Membre 32

2 candidatures

Bernard KRUYNSKI (Le Marsan Agglomération) - Membre 40
 Isabelle TINTANÉ (CdC Grand Armagnac) - Membre 32



3 USAGERS :

Irrigadour, SEPANSO/Les Amis de la Terre du Gers, Fédération de pêche des Landes ou du Gers

3 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT :

Agence de l'eau Adour-Garonne, DDT 32, DDTM 40



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

4

Bilan animation SAGE Midouze

2020



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
 www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

5



Bilan animation 2020

Thématique	Projet/actions
Aspects quantitatifs	Projet de territoire du Midour validé
Aspects qualitatifs	Étude qualité Douze finalisée
Rivières et zones humides	AAP « Restauration des zones humides » déposé et retenu
Usages prioritaires et de loisirs	Association au programme Re-Sources AAC Pujo-le-Plan/Saint-Gein
Gouvernance	Modification de la composition de la CLE suite aux élections Évènement qualité « Rencontres autour de l'eau »



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

6

Bilan animation 2020

Aspects quantitatifs - Projet de territoire du Midour validé

Anticiper et s'adapter au changement climatique

Atteindre la satisfaction des besoins en eau (milieu, salubrité, irrigation)

Améliorer la qualité des masses d'eau

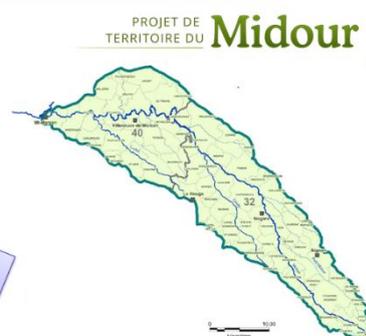
Participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels

Approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser



Multitudes d'actions complémentaires à développer et à réaliser en synergie

Validé par la CLE le 11 mars 2020



En 2020 :

- Recrutement de Claire GRANGEAT animatrice du PTGE le 1^{er} octobre
- Comité de suivi mis en place depuis octobre



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

7



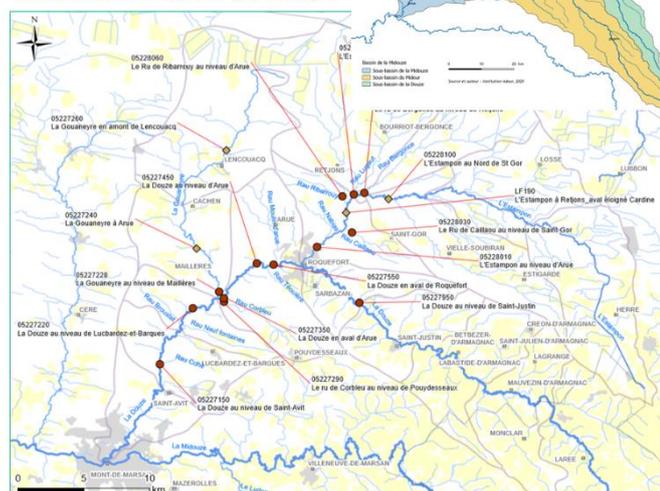
Bilan animation 2020

Aspects qualitatifs - Étude qualité Douze finalisée

- 14 stations de mesures et 3 complémentaires CD40/AEAG
- 3 indices biologiques suivis/an et 6 campagnes annuelles de mesure des paramètres physico-chimiques
- 2 CE concernés
→ Estampon et Douze aval
- Étude sur 3 ans (2017 - 2019)
Bilan finalisé en 2020 par Aquabio

Présentation des résultats et perspectives de poursuite à la prochaine réunion de CLE

Localisation stations de mesure



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

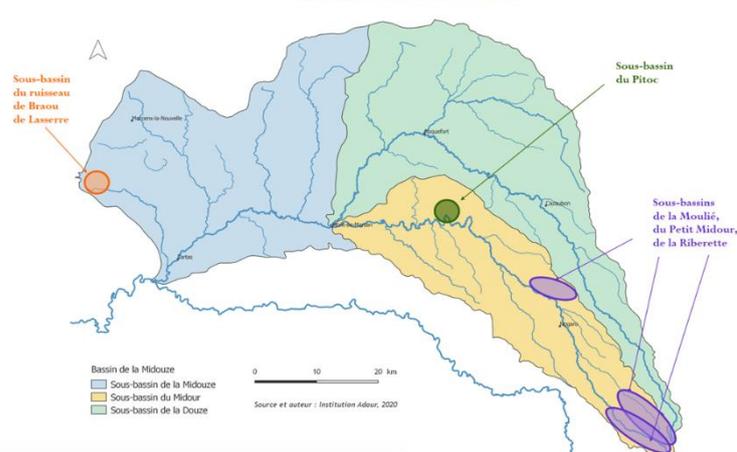
8

Bilan animation 2020

Rivières et zones humides - AAP « Restauration des zones humides » déposé et retenu

- 5 sites retenus
- 4 volets opérationnels
- 1 volet de coordination, suivi et de valorisation des actions
- 4 partenaires mobilisés

Localisation des sites



Syndicat Mixte du Bassin Versant de

La Midouze



INSTITUTION ADOUR
Établissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Présentation plus en détail de l'AAP à la prochaine réunion de la CLE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

9



Bilan animation 2020

Usages prioritaires et de loisirs - Association au programme Re-Ressources AAC Pujo-le-Plan/Saint-Gein

Deux captages prioritaires :

- Présence de produits phytosanitaires et de leurs métabolites dans les eaux souterraines
- Concentration des nitrates en évolution croissante

OBJECTIF : Retrouver des eaux naturelles de qualité conformes aux normes de potabilité d'ici à 10 ans



2019 : DÉFINITION EN CONCERTATION DES AXES DE TRAVAIL



- Axe 1 :** Réduire la pression phytosanitaire sur la nappe
- Axe 2 :** Limiter les transferts des nitrates et améliorer les sols
- Axe 3 :** Supprimer les risques de pollutions ponctuelles
- Axe 4 :** Approfondir les connaissances techniques
- Axe 5 :** Partager et communiquer

2020 : MISE EN PLACE DU PROGRAMME RE-RESSOURCES



- La constitution d'un partenariat
- Des objectifs
- Une stratégie et un programme d'actions
- Un suivi et une évaluation du PAT
- Une organisation et un financement

5 enjeux du programme
21 actions
5 ans de contrat

Amélioration des pratiques

Communication et sensibilisation

Animation et coordination
du programme

Amélioration des connaissances

Mesures
d'accompagnement

Contact :
Lucie SCHWARTZ
SYDEC

CLE du SAGE Midouze associée au COPIL du programme Re-Ressources + avis rendu le 09/12/2021



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

10

Bilan animation 2020

Gouvernance - Modification de la composition de la CLE suite aux élections

13 modifications dans la composition de la CLE

GERS

Communauté de communes du Grand Armagnac : M. FAIVRE Jean-Louis → TINTANÉ Isabelle

Communauté de communes Armagnac Adour : M. PAYROS Marc → RENAUDIN Thibault

Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne : M. SOLANS Jean-Jacques → M. FANTON Patrick

LANDES

Communauté de communes du Pays Morcenais : M. DOUSSAN Christian → M. REMY Jean-Pierre

Communauté de communes Cœur Haute Lande : M. BLANC-SIMON Jean-Luc → M. LANUSSE Denis

Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais : M. DUCAM Daniel → M. CABE Bruno

Communauté de communes des Landes d'Armagnac : M. LEQUERTIER Antoine → M. HUBERT François

Communauté de communes du Pays Tarusate : M. LESPERON Vincent → M. BROQUÈRES Jean-François

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Midouze : Mme BARBIER Marie-Antoinette → M. DUCOS Christian

Syndicat du Midou et de la Douze : M. POULAIN Michel → M. ZACCHELLO Bernard

Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels : M. CIVEL Laurent → Mme DEHAIBE Réjane

Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac (SCOT Landes d'Armagnac) : M. JOURDAN Serge → M. LEQUERTIER Antoine

Intégration du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : Mme MESPLES Olga



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

12



Gouvernance - Évènement qualité « Rencontres autour de l'eau », inter-SAGE

1 vidéo sur les enjeux du bassin évoqués par les Présidents des 3 CLE, et l'agence de l'eau Adour-Garonne

3 webconférences de novembre à décembre, animées par une journaliste :

- Macrodéchets et microplastiques
- Réduction de l'impact des eaux usées
- Usages des produits phytosanitaires

En ligne sur le site de l'Institution Adour

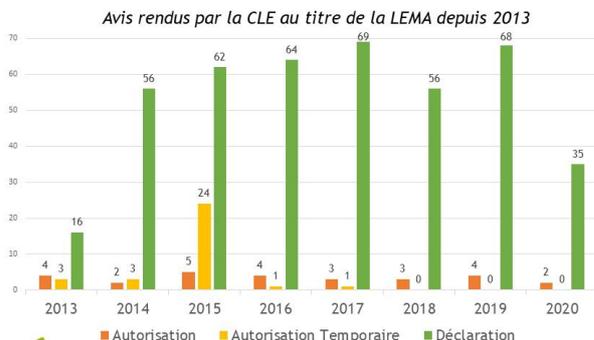
160 participations et 20 interventions d'acteurs de professions diverses



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

2020 : 2 avis au titre de la LEMA, 1 avis en urbanisme, 1 pré-avis

- Avis d'autorisation complémentaire pour la restauration de la pisciculture de l'étang du Moura (32) : **Avis de compatibilité assorti d'une réserve et de deux recommandations**
- Avis sur le programme Re-Sources des AAC de Pujo-le-Plan et Saint-Gein (40) : **Avis de compatibilité avec deux recommandations**
- Avis sur le PLUi de la Communauté de Communes Pays Morcenais (40) : **Avis de compatibilité assorti d'une réserve et de quatre recommandations**
- Pré-avis technique sur le dossier d'autorisation environnementale sur les thermes de Barbotan (32)



Dossiers déclaration loi sur l'eau
2020 : 35 récépissés de déclaration
→ 62% concernent les forages d'irrigation



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Bilan animation 2020

LES INSTANCES

- 1 CLE le 11 mars 2020
- 2 réunions de Bureau : les 26 juin et 09 décembre 2020

Reconstitution du COTECH - le 07 septembre 2020

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| ▪ Région Nouvelle-Aquitaine | ▪ DREAL Nouvelle-Aquitaine |
| ▪ Région Occitanie | ▪ DREAL Occitanie |
| ▪ Département des Landes | ▪ DDTM des Landes |
| ▪ Département du Gers | ▪ DDT du Gers |
| ▪ Structures porteuses de SCoT | ▪ AEAG |
| ▪ Syndicats de rivières | |

Nouveauté 2020



Bilan animation 2020

Perspectives 2021



- Organisation des réunions des différentes instances du SAGE

- Suivi des documents d'urbanisme en cours d'élaboration : accompagnement des collectivités compétentes sur l'ensemble du périmètre du SAGE pour assurer la bonne prise en compte des enjeux liés à l'eau et la compatibilité avec le SAGE



- Poursuite de la diffusion de la base de données zones humides constituée à l'échelle du bassin de l'Adour, sur le périmètre du SAGE Midouze : travail de communication, accompagnement d'éventuels porteurs de projets



- Lancement du diagnostic permettant l'identification des points noirs de l'assainissement non collectif sur le bassin : travail en inter-sage par le biais d'un stage de six mois à partir de mars 2021



- Suivi de la mise en œuvre du PTGE du Midour et lien avec les instances du SAGE : veille sur la prise en compte des enjeux du SAGE dans le projet de territoire

- Suivi du lancement de la démarche de PTGE sur le bassin de la Douze : veille sur la prise en compte des enjeux du SAGE dans la démarche



- Suivi des études et projets menés sur le périmètre du bassin de l'Adour et intéressants le SAGE : étude socio-économique sur la nappe des sables infra-molassiques, audit sur la communication du SAGE, etc.



Échanges



Votes : validez-vous le bilan de l'animation 2020 ?

OUI - NON - NE SE PRONONCE PAS



Révision périmètre SAGE Midouze

Validation principe engagement révision périmètre



Révision périmètre SAGE Midouze

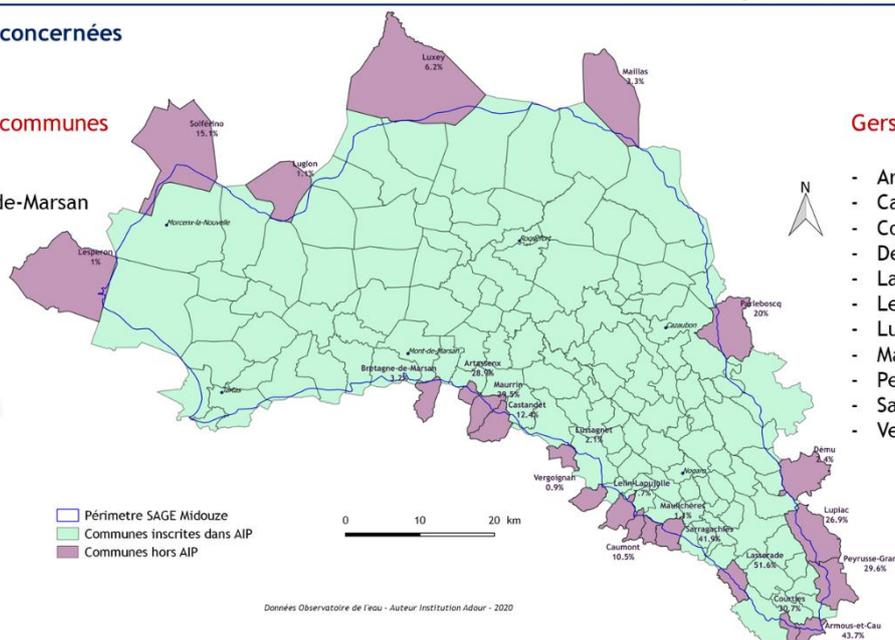
Communes concernées

Landes : 11 communes

- Artassenx
- Bretagne-de-Marsan
- Castandet
- Lesperon
- Luglon
- Lussagnet
- Luxey
- Maillas
- Maurrin
- Parleboscq
- Solférino

Gers : 10 communes

- Armous-et-Cau
- Caumont
- Courties
- Dému
- Lasserade
- Lelin-Lapujolle
- Lupiac
- Maulichères
- Peyrusse-Grande
- Sarra-gachies
- Vergoignan

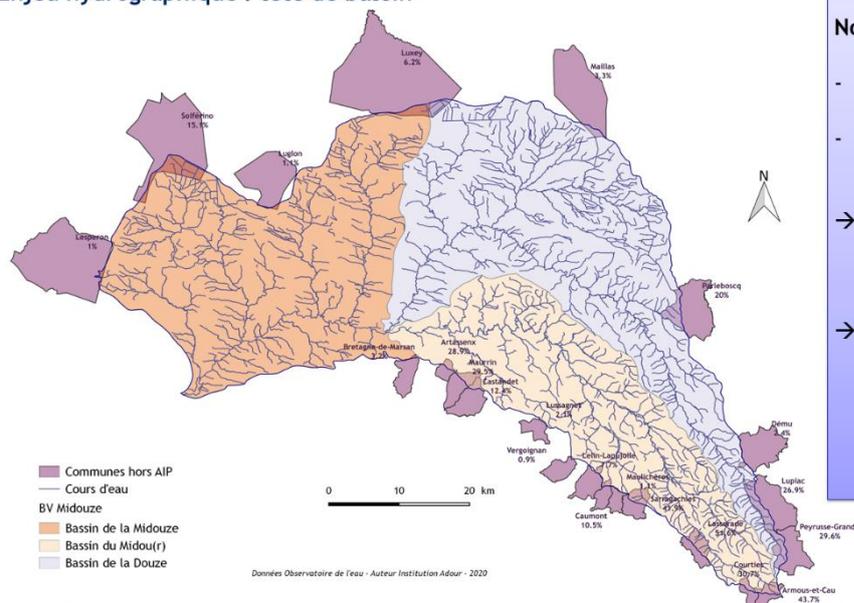


Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

19

Révision périmètre SAGE Midouze

Enjeu hydrographique : tête de bassin



Note de motivation à déposer :

- Liste communes concernées
- Cartographie à l'appui

→ Information des communes concernées par la structure porteuse

→ Consultation des instances par la Préfète des Landes : conseils régionaux, conseils départementaux, communes, EPTB, comité de bassin, préfet coordonnateur



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

20



Échanges



Votes : validez-vous le principe d'engagement de révision du périmètre du SAGE Midouze ?

OUI - NON - NE SE PRONONCE PAS



Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

**Sous-bassin de la Douze
Validation lancement de la démarche**



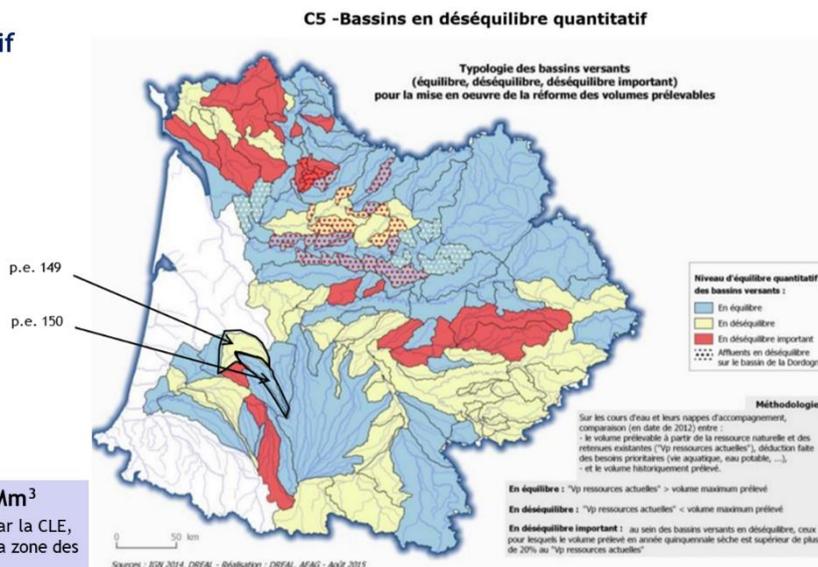
PTGE sous-bassin de la Douze

Le déséquilibre quantitatif

Douze aval (p.e. 149) :
Classé en déséquilibre au sens du SDAGE 2016 - 2021

Douze amont (p.e. 150) :
Déséquilibre observé de manière chronique et structurelle : restrictions régulières de l'ensemble des usagers

Déficit sur la Douze = 4,3 Mm³
(BBR Midouze 2008 - scénario 2d, validé par la CLE, correspondant à un respect des DBC dans la zone des sables et du DOE à Campagne)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

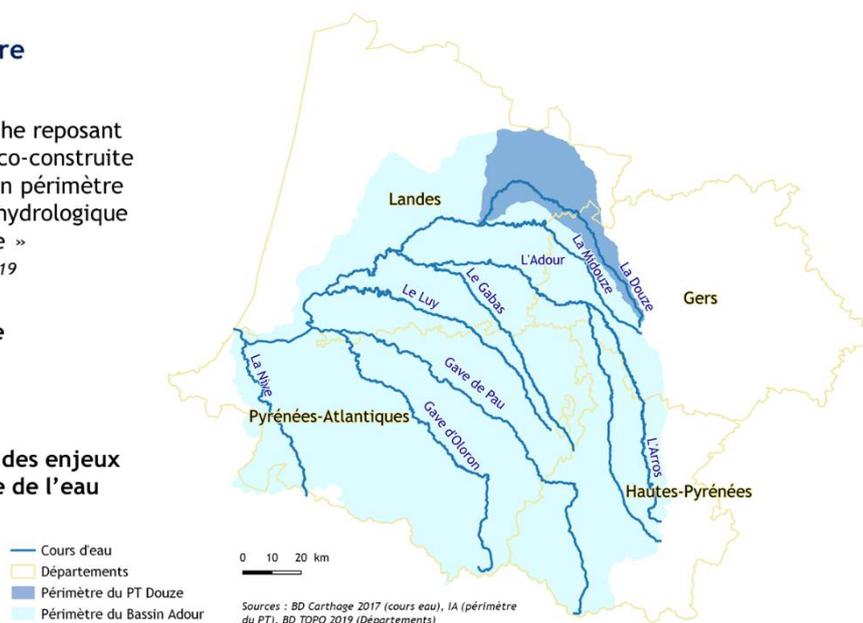
23

PTGE sous-bassin de la Douze

Proposition de périmètre

« [un PTGE] est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique »
Instruction du 7 mai 2019

- Respect de la cohérence hydrographique
- Meilleure appréhension des enjeux liés à la gestion intégrée de l'eau

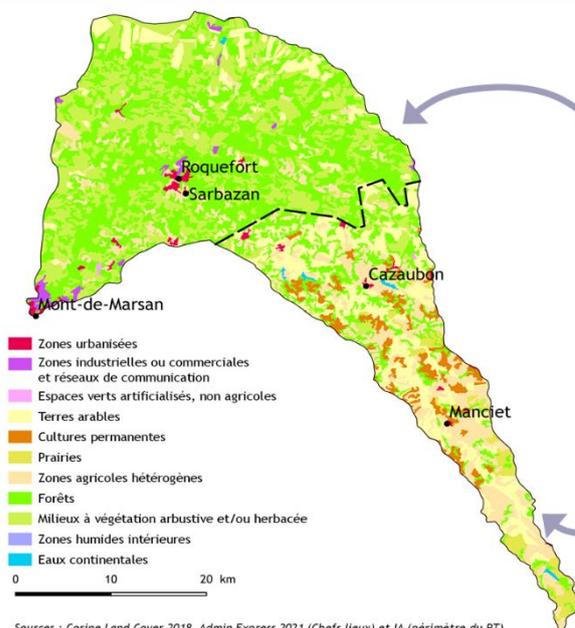


Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

24



PTGE sous-bassin de la Douze

1 224 km²Partie en aval : 847 km²

- Plateau landais
- Territoire forestier : 80% de forêts et de landes
- Autres usages : agriculture, pisciculture, parcours canoë, assainissement

Partie en amont : 377 km²

- Coteaux molassiques
- Territoire agricole : 70% polyculture et élevage
- Autres usages : thermalisme, eau de baignage, assainissement

Sources : Corine Land Cover 2018, Admin Express 2021 (Chefs lieux) et IA (périmètre du PT)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

25

PTGE sous-bassin de la Douze

Atteindre un équilibre quantitatif et reconquérir la qualité de l'eau à long-terme

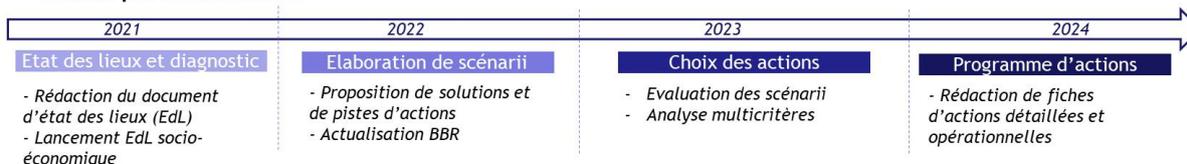
Portage de la démarche :

- Délibération de la CLE de la Midouze N°2015.11 : Institution Adour
- Animation centralisée : entretiens individuels, réunions publiques, tables rondes, cafés-débats, supports écrits, site internet, ...

Instances :

- CLE de la Midouze : garantie de cohérence de la démarche à l'échelle du BV de la Midouze - mobilisation aux étapes clés
- Comité de pilotage, comité technique, ateliers de concertation : mobilisation continue

Phases prévisionnelles :



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

26



Échanges



**Votes : validez-vous le lancement de la démarche
du PTGE Douze ?**

OUI - NON - NE SE PRONONCE PAS



Avis autorisation complémentaire loi sur l'eau

**Travaux sur l'exutoire de crues
Réservoir de soutien d'étiage de Saint-Jean (32)**



Avis autorisation complémentaire

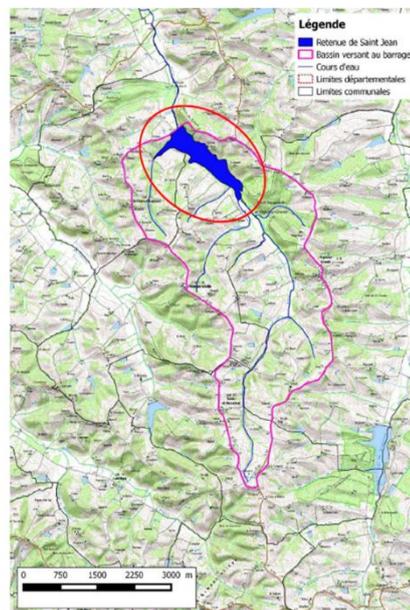
Localisation du réservoir et caractéristiques

Département du Gers : communes de Peyrusse-Grande, Peyrusse-Vieille, Saint-Pierre-d'Aubézies et Lupiac

Sur la Douze à ~8 km des sources, bassin versant de 15 km²

Caractéristiques du réservoir de soutien d'étiage :

- Autorisé par AP du 18 nov 1988
- Volume : 2,57 Mm³
- H sur terrain naturel : 10,35 m
- Cote du plan d'eau normal : 173,35 mNGF
- Surface plan d'eau normal : 63,34 ha
- Longueur en crête : 340 m
- Largeur en crête (actuelle) : 3 m
- Largeur (amont-aval) en pied : 70 m



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

29

Avis autorisation complémentaire

Fonction et zone d'influence

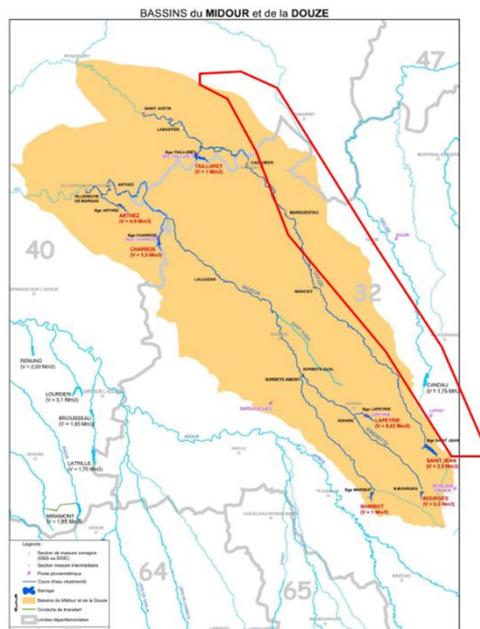
Réalimentation de la Douze gersoise (jusqu'à confluence avec ruisseau du Loumné réalimenté par RSE Tailluret)

Vise débit objectif de 60 l/s à Cazaubon, théoriquement durant 2,5 mois, dans la limite du volume utile de 2,5 Mm³

Volume entièrement affecté en théorie à l'irrigation : 1 m³/s autorisé, soit environ 1600 ha irrigués

Gestion concertée des lâchés dans le cadre de la commission de gestion Midou-Douze : stratégies de gestion et d'adaptation compte tenu du contexte de déséquilibre structurel, dans l'objectif de prolonger la réalimentation le plus tard possible dans la saison

→ fin des réalimentations début août retardées à mi-août (voire fin août)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

30



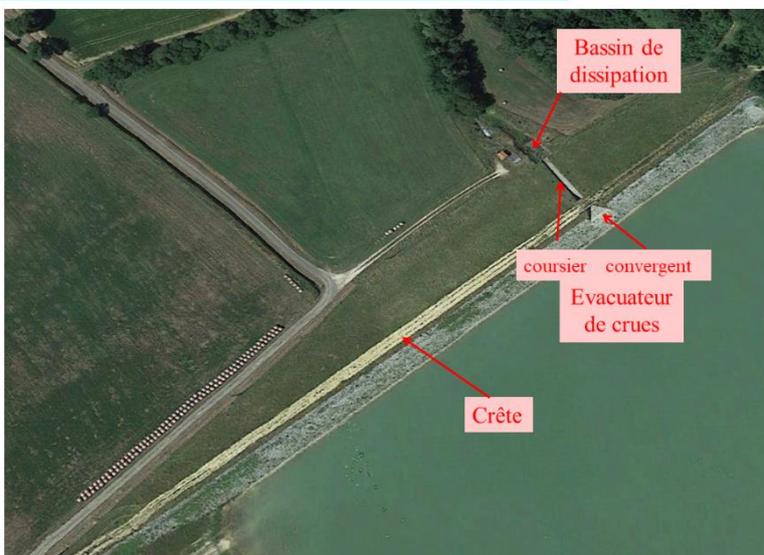
Avis autorisation complémentaire

Objet des travaux : mise en conformité des caractéristiques hydrauliques / nouvelle réglementation

Insuffisance de revanche en crête, dans l'EVC et bassin de dissipation

Convergent trop prononcé : simulations d'ondes de choc et surcotes latérales dans coursier

⇒ cote gestion abaissée à 173 mNGF



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

31

Avis autorisation complémentaire

Objet des travaux : mise en conformité des caractéristiques hydrauliques / nouvelle réglementation

Crue de projet historique : 15,7 m³/s pour une hauteur sur le seuil de 1 m

Quelques fissures dans le béton dans la partie amont (sans risque pour sécurité)



Figure 2 : Fissures sur le radier et sur le bajoyer au niveau de l'entonnement



Figure 4 – Désordres sur le bajoyer du coursier



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

32



Avis autorisation complémentaire

Principales étapes des travaux

Marché de maîtrise d'œuvre en cours attribué à CACG après consultation publique

Contrainte / fonction : **période de fin étiage**

Plan d'eau abaissé à 167,25 mNGF pour le stockage d'une éventuelle crue pendant chantier (1,1 Mm³)

Maintien du Qréservé = 14,8 l/s

Étapes et calendrier :

1/ période préparatoire de 7 semaines (juillet-août) = calculs

2/ durée estimée des travaux de 14 semaines de fin août à début décembre

- déconstruction partie amont EVC
- reconstruction entonnement EVC
- réhausse bajoyers EVC, crête, antibatillage, drain cheminée, bassin dissipation



Avis autorisation complémentaire

Mesures d'évitement ou de réduction des impacts des travaux

Période d'intervention : fin d'été - automne

Travaux circonscrits sur la digue et zone d'emprunt en RG à proximité immédiate

Pas d'interventions sur les milieux aquatiques (travaux hors cours d'eau et plan d'eau abaissé)

Pour les travaux de ce type déjà réalisés, pas de lessivages de matériau du remblai car compactage

Pour phases de coulage du béton: filtres à paille en aval dans bassin de dissipation de l'énergie et en aval dans la section enrochée avant le cours d'eau

Fosse de lavage des toupies béton

Pour les engins de terrassement, prescriptions figurant dans le cahier des charges pour la consultation des travaux :

- kits de dépollution demandés systématiquement pour éventuelle fuite accidentelle
- stationnement sur zone aménagée
- nettoyage avant arrivée sur chantier et lors départ pour éviter la dissémination des espèces exotiques envahissantes

Sur présence d'habitats/ espèces patrimoniales : renseignements pris auprès de ADASEA32, CD32, Fédé pêche32, Fédé chasse 32, Nature en Occitanie, ...



Avis autorisation complémentaire

Synthèse de l'opération présentée

Mise en conformité réglementaire pour avoir de revanches suffisantes en crête et dans l'évacuateur de crue pour une crue de fréquence de retour 3000 ans

Permettra d'être autorisé à remplir à pleine capacité à partir de la campagne de soutien d'étiage 2022, pour soutenir le débit de la Douze mesuré au point de consigne de Cazaubon et accompagner les usages économiques de la zone réalimentée

Période de réalisation : fin d'été et automne

Pas d'intervention sur les milieux aquatiques et mesures d'évitement et de réduction prises pour circonscrire l'impact d'une éventuelle pollution accidentelle localisée sur zone de chantier ou la dissémination d'EEE (cf. réserve 2)

Aucune destruction d'habitats d'espèces protégées (cf. réserve 1)

Seul dérangement lié au bruit diurne, sur la zone de la digue

Aucun impact sur la qualité des eaux en phase travaux et post-travaux : n'induisent aucune modification de l'exploitation de l'ouvrage (cf. recommandation)

Mais études menées sur ensemble réservoirs en vue de propositions (PTGE Midour)

Sur le plan quantitatif, impact positif car la restauration de la pleine capacité de remplissage permettra de limiter le nombre de jours de non-atteinte de la consigne, pour soutenir la réalimentation et les usages le plus longtemps possible



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

37

Avis autorisation complémentaire

Proposition d'avis

2 réserves



- Compléter l'étude projet par des données relatives aux espèces patrimoniales → aucune information n'est renseignée dans le dossier sur la faune présente sur le site. Ce complément permettrait de répondre à la disposition F2 du SAGE : Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces.



- Indiquer la présence de la jussie dans l'étude projet et prendre les précautions nécessaires auprès de l'entreprise lors de la phase travaux → il est juste fait mention de la présence de l'espèce envahissante dans la note complémentaire analysant la compatibilité avec le SAGE Midouze. Cet ajout permettrait de répondre à la mesure F2P3 du SAGE : Lutter contre la dispersion des espèces envahissantes.

1 recommandation



- Envisager de renouveler une campagne de suivis physico-chimiques et biologiques à l'aval du barrage → continuité des suivis réalisés dans le cadre de la gestion des réservoirs. Si ce suivi est prévu, il permettrait de répondre à la mesure D3P1 du SAGE : Limiter l'impact des réservoirs de soutien d'étiage sur la qualité de l'eau des cours d'eau à l'aval.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

38



Avis autorisation complémentaire

Votes : validez-vous l'avis pour l'autorisation complémentaire concernant le RSE de Saint-Jean?

OUI - NON - NE SE PRONONCE PAS

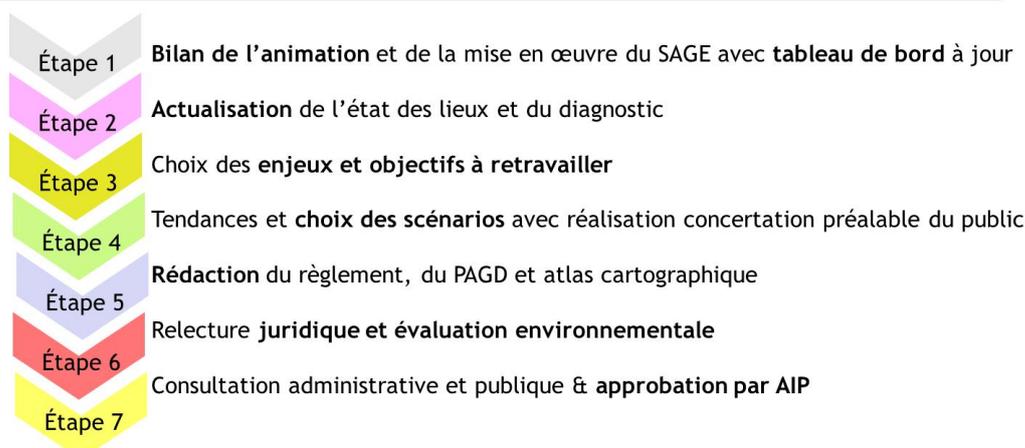


Révision du SAGE Midouze

**Les étapes
Planning 2021**



Révision du SAGE Midouze



Quel niveau de stratégie choisir ?

- à minima (simple mise à jour) : 3 ans
- modérée (actualisation + priorité sur un enjeu ou sur 2 thématiques) : 4 à 5 ans
- ambitieuse (refonte totale avec redéfinition des enjeux et objectifs du SAGE) : 6 à 7 ans



Révision du SAGE Midouze

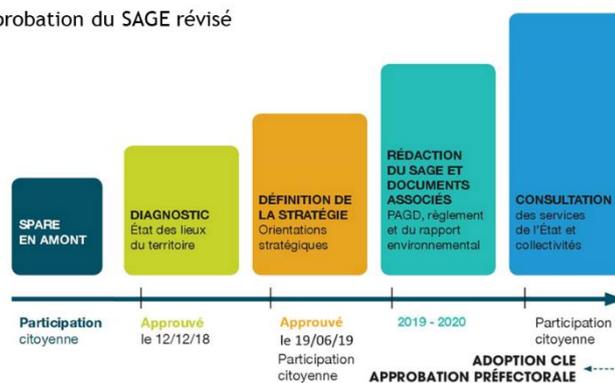
- SAGE de l'Huisne - les étapes de l'actualisation du SAGE en 7 ans → refonte totale avec externalisation

Années n à n+1 :	actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du bassin versant
Année n+1 :	bilan à mi-parcours du SAGE
Années n+1 à n+3 :	analyse socio-économique et détermination de la nouvelle stratégie du SAGE
Années n+2 et n+3 :	gestion quantitative : détermination des volumes prélevables par usages
Année n+4 :	rédaction des documents du SAGE révisé (PAGD, règlement, documents cartographiques)
Années n+5 et n+6 :	validation administrative et approbation du SAGE révisé

- SAGE de la Drôme en 4 ans

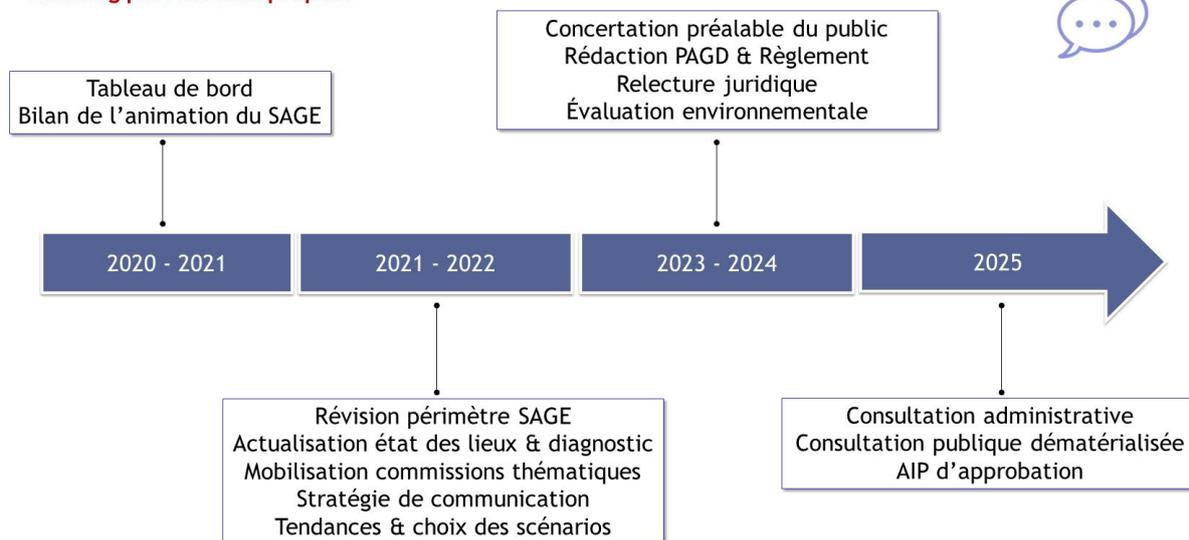
→ 2^{ème} révision, avec participation citoyenne

→ 1^{ère} révision sur 6 ans



Révision du SAGE Midouze

Planning prévisionnel proposé



Révision du SAGE Midouze – focus sur la concertation préalable

Origine : ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 & Code de l'environnement L.121-15-1

Objectif : Débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Démarche obligatoire pour tous les SAGE en cours d'élaboration ou révision, dès lors que la décision d'ouverture d'une enquête publique n'a pas été annoncée avant le 1er janvier 2017.

À quel moment ?

En phase d'élaboration ou de révision

Idéalement sur la base de la stratégie, préalablement à la rédaction du PAGD et du Règlement

Modalités : une des deux options à réaliser

- Organiser une concertation préalable avec garant
→ Pas de déclaration d'intention, pas de droit d'initiative au public
- Publier une déclaration d'intention avec ou sans concertation à minima
→ 4 mois laissés au public pour faire usage du droit d'initiative



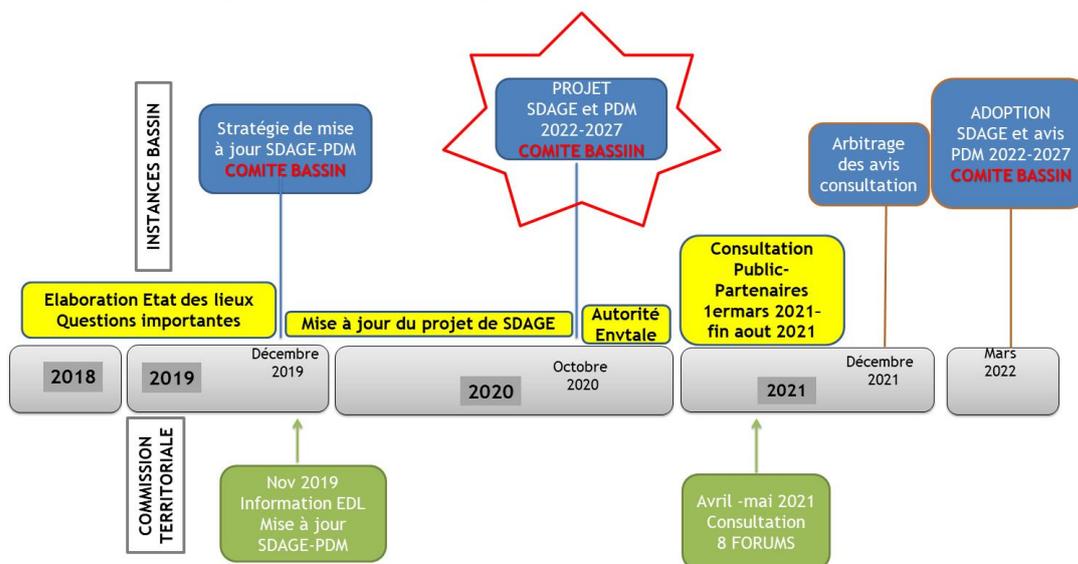
Planning 2021

MISSIONS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tableau de bord 2017 à 2019	■											
Bilan d'activité 2020	■											
Bilan de l'animation et mise en œuvre du SAGE	■											
Révision périmètre SAGE			■									
CLE		Stratégique		Thématique							Bilan 2021	
Bureau (ajustement avec réception avis)						Inter-SAGE						
COTECH												
Consultation projet SDAGE 2022-2027			■									
Atelier bilan SAGE												
Valorisation de l'étude érosion												
Mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic						■						
Mise en place stratégie de communication												
Tableau de bord 2020												
Bilan d'activité 2021												



Planning 2021 - Focus sur la consultation du SDAGE

PROJETS DE SDAGE ET DE PDM 2022-2027



Planning 2021 - Focus sur la consultation du SDAGE

PROJETS DE SDAGE ET DE PDM 2022-2027

Consultation des partenaires et du public

- Phase de consultation à partir du 1^{er} mars 2021
 - Recueil de l'avis des assemblées et des organismes (4 mois - jusqu'au 1^{er} juillet)
 - Mise à disposition du public pour recueillir ses observations (6 mois - jusqu'au 1^{er} septembre)
 - Le dossier qui sera soumis à la consultation sera constitué de :
 - Projet de SDAGE et de PDM + annexes + document d'accompagnement
 - Rapport de l'évaluation stratégique environnementale
 - Avis de l'autorité environnementale (CGEDD) + mémoire en réponse du bassin
 - Le dispositif de consultation
 - Axé sur le recueil d'avis de 930 partenaires / acteurs du bassin
 - 8 forums locaux au printemps 2021
 - Outils pédagogiques de vulgarisation du projet de SDAGE
 - Médias et supports numériques (dont réseaux sociaux)

- Phase d'analyse des avis et élaboration du document définitif SDAGE - PDM 2022-2027
(1^{er} septembre 2021 - 22 mars 2022)1



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

47

sage
MIDOUZE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Prochaine CLE le jeudi 29 avril 2021
10h00 à 12h00**

À vos agendas !



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



Compte-rendu CLE Midouze -22 février 2021